

Conseils communaux

Séance du 19 septembre

Messieurs Cornet, Leclère et De Rycke sont absents et excusés.

Le Conseil,

À l'unanimité émet un avis favorable sur le compte de la Fabrique d'église de Rendeux-Haut qui se présente comme suit :

Recettes :	17.161,38
Dépenses :	6.413,23
Solde :	10.748,15
Intervention communale	5.381,69

À l'unanimité approuve comme suit la modification budgétaire ordinaire n°2 se résumant comme suit :

	Recettes	Dépenses	SOLDE
Budget initial	7.272.971,03	4.858.033,62	2.414.937,41
M.B. précédente			
Augmentation	17.756,12	207.173,73	-189.417,01
Diminution		18.484,63	18.484,63
Résultat	7.290.727,75	5.046.722,72	2.244.005,03

À l'unanimité décide d'approuver comme suit la modification budgétaire extraordinaire n°2 se résumant comme suit :

	Recettes	Dépenses	SOLDE
Budget initial	3.860.4478,61	3.860.448,61	
M.B. précédente			
Augmentation	247.016,79	256.281,01	-9.264,22
Diminution	10.000,00	19.264,22	9.264,22
Résultat	4.097.465,40	4.097.465,40	

À l'unanimité décide d'octroyer une subvention de fonctionnement aux accueillantes autonomes sur le territoire de la commune de Rendeux à raison de 65€/équivalent/an pour l'année 2012.

À l'unanimité décide de régler les factures à l'entrepreneur et les honoraires à l'auteur de projet dans le cadre des travaux de transformation de l'ancienne gendarmerie Ilème phase.

À l'unanimité examine et approuve la

destination de la vente de bois du 19 octobre 2012.

À l'unanimité décide d'approuver l'avenant n°1 des travaux de peintures intérieures à l'église de Rendeux-Haut au montant de 5.706.31 €.

À l'unanimité décide d'approuver le décompte final des travaux « Plan d'Itinéraires Cyclables Verts - PIC Verts » au montant total et définitif de 337.473,54 € TVAC et de solliciter la liquidation de subside promis dans ce dossier.

À l'unanimité décide d'approuver le décompte final relatif aux travaux d'égouttage de la rue du château au montant de 126.254,60 € hors TVA.

À l'unanimité décide :

- D'acquérir et de placer deux kiosques en bois dans le cadre des promenades à Waharday et Chéoux à proximité des tables d'orientation.
- D'approuver le cahier spécial des charges. Le montant estimé s'élève à 24.999,99 € TVAC.
- De solliciter les subventions au Commissariat Général au Tourisme au taux de 60%.

À l'unanimité décide d'approuver le

projet de convention à intervenir entre la Province de Hainaut et la commune de Rendeux en vue de l'adhésion à une centrale de marché pour l'acquisition de matériel informatique.

À l'unanimité décide de prendre une décision de principe pour l'acquisition de matériel informatique dans le cadre de la Centrale de marché organisée par la Province de Hainaut.

À l'unanimité décide d'approuver le cahier spécial des charges. Le montant estimé s'élève à 62.920 € TVAC.

À l'unanimité décide d'octroyer aux associations sportives Entente Ourthoise et Rapid Club Devantave, une subvention en espèces d'un montant total de 3.355 € pour l'achat de nouvelles tenues.

À l'unanimité décide que le rapport environnemental à établir pour la mise en œuvre de la zone de loisirs « Nord » du village de Marcourt englobera la zone de loisirs en question ainsi que la zone d'habitat et la zone naturelle attenantes et aura pour limites naturelles :
à l'ouest : la route régionale 833
à l'est : l'Ourthe
au sud : la voirie communale

À l'unanimité décide de placer Madame Anne-Françoise Monseur en disponibilité avec effet au 01/09/2012 pour un volume de 26/26.

À l'unanimité décide de placer Madame Véronique Dalcette en disponibilité avec effet au 01/09/2012 pour un volume de 8/26.

À l'unanimité décide de réaffecter Madame Véronique Dalcette à raison de 8/26 du 01/09/12 au 30/09/12.

À l'unanimité décide de réaffecter

temporairement du 01/09/12 au 30/09/12 Madame Anne-Françoise Monseur en qualité d'institutrice maternelle à raison de 21 périodes en remplacement de Madame Chantal Antoine en congé de maladie.

À l'unanimité décide de mettre à la disposition du PO de l'école communale de Rendeux Madame Anne-Françoise Monseur pour 26 périodes réduites d'1/5 temps à la demande de Madame Monseur soit 21 périodes du 01/09/2012 au 31/08/2013.

À l'unanimité décide d'approuver la

convention de partenariat à intervenir entre le CIRAC et la commune de Rendeux dans le cadre des animations des mercredis découvertes.

Reçoit communication du résultat des marchés de fourniture de gaz et d'électricité attribués à la société EDF Luminus.

Prend connaissance des autorisations de chantier et des arrêtés du Bourgmestre.

Prend connaissance des décisions de l'autorité de tutelle.

Huis-clos

À l'unanimité décide de nommer à titre définitif à l'école communale de Rendeux à la date du 1er septembre 2012 Madame Béatrice Boland en qualité de puéricultrice.

À l'unanimité ratifie les délibérations du collège communal concernant des désignations d'enseignants et l'octroi de congés et divers.

À l'unanimité décide de procéder au paiement des congés annuels de Madame Dethier soit un maximum de 30 jours, congés qui n'auront pas été épuisés au 31/10/2012.